

La prise en compte du paysage par les agriculteurs : une évaluation en Val de Loire

L'objectif de cette recherche est d'explorer les potentialités du concept de paysage comme outil de l'aménagement rural; en effet, dans le cadre du rapprochement des politiques agricoles et environnementales concernant l'espace rural, nous faisons l'hypothèse que le paysage peut jouer un rôle clé dans l'articulation de processus et d'acteurs de nature différente et également actifs dans les territoires ruraux.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE RURAL : DE LA SÉPARATION À LA CONVERGENCE DES POLITIQUES AGRICOLES ET ENVIRONNEMENTALES

Parallèlement à l'émergence du concept de développement durable, qui remplace l'antinomie du développement et de l'environnement par leur convergence, on assiste, au cours des années 90 à un rapprochement des politiques agricoles et environnementales concernant l'espace rural, politiques autrefois divergentes. Ce rapprochement est intégré dans les politiques d'aménagement; il peut être décrit en trois phases.

1. Au cours des années 50 et 60 l'espace rural, marqué par l'exode rural et la déprise agricole, semble être dépositaire principalement d'une fonction de production agricole. Cet impératif de production se traduit dans les politiques agricoles par des mesures incitatives tournées vers l'augmentation des quantités de denrées alimentaires produites (mécanisme du soutien des prix). Les politiques d'aménagement intègrent cette demande et sont alors axées sur la réalisation d'infrastructures et d'équipements pour le développement agricole (politique de production et politique de structure). Les premières politiques environnementales sont basées principalement sur la définition d'espaces protégés et sur l'élaboration de standards à l'extérieur de ceux-ci (émission de substances polluantes par l'industrie et l'agriculture...).

2. Au cours des années 80 l'espace rural, qui est le théâtre de profondes mutations des paysages (enrichissement, destruction des bocages...) alors même que le tourisme rural se développe, voit sa fonction productive remise en question par les difficultés budgétaires liées à la surproduction de denrées agricoles et au coût de leur stockage. La demande sociale vers l'agriculture change progressivement et les politiques agricoles se tournent vers le contrôle de l'offre, notamment en ce qui concerne le lait (quotas laitiers) et certaines cultures de vente (gel des terres). Ce tournant, qui est vécu comme un choc psychologique par de nombreux représentants du monde agricole, n'est pas sans conséquences sur l'identité de la profession agricole. Les politiques d'aménagement intègrent la différenciation des espaces ruraux et des problèmes émergents (politique des zones) en forgeant de nouvelles échelles d'intervention (politique micro-régionale) (Laborie et al 1985).

3. Dans les années 90 l'espace rural semble investi de plusieurs fonctions (récréative, productive, environnementale), ce qui accroît la complexité de sa gestion et le risque de conflits entre acteurs sociaux et institutionnels. Les politiques d'aménagement s'engagent alors vers des démarches contractuelles (contrats de pays, puis contrats de plan...). La demande sociale vers l'agriculture semble s'orienter vers la qualité des produits agricoles (valorisée par les labels, la vente directe et en général les circuits courts) et vers des productions non agricoles, comme les paysages (valorisées surtout par le tourisme).

A la fonction productive s'ajoute la fonction de gestion de l'espace. Dans le débat sur les nouvelles fonctions de l'agriculture la question reste ouverte d'envisager la forme que cette coexistence de fonctions pourrait prendre: coexistence au sein des mêmes exploitations et des mêmes territoires ou séparation spatiale des fonctions ? On se dirigerait dans ce dernier cas vers deux modèles agricoles

spatialement séparés, l'un «écologique», dans lequel la fonction productive serait secondaire, qui concernerait l'Europe du sud, l'autre «productiviste», avec peu de contraintes pour l'environnement, qui concernerait l'Europe du nord.

C'est dans ce contexte que se situe l'émergence des mesures agri-environnementales et des Plans de Développement Durable (PDD).

LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PDD)

Les Plans de Développement Durable représentent un volet du programme agri-environnemental français; il s'agit d'une procédure expérimentale qui a été proposée à quelques 1200 exploitations agricoles (sur environ 600.000 exploitations présentes en France), dont 700 environ y ont adhéré, dans 59 sites. Comme les autres mesures agri-environnementales, les PDD sont une démarche contractuelle entre l'agriculteur et l'Etat et se concrétisent par un contrat signé entre l'exploitant et le Ministère de l'Agriculture. Toutefois les PDD se distinguent des autres mesures agri-environnementales dans (1) les termes du contrat et (2) l'échelle d'application.

1. Les PDD n'impliquent pas de rémunération particulière¹. Les investissements impliqués dans les PDD sont financés par d'autres procédures (prêts aidés, mesures agri-environnementales, ...). Il s'agit, pour le Ministère de l'Agriculture, d'un «investissement en matière grise» concernant l'encadrement de la procédure² qui a lieu au niveau local (par des techniciens, les animateurs de site) et au niveau national (par des experts réunis dans la Cellule Nationale PDD) (Figure 1).

2. Les PDD oeuvrent à l'échelle de l'exploitation agricole et du site. D'une part la réorientation du système de production concerne l'ensemble du territoire de l'exploitation et non pas quelques parcelles uniquement, comme c'est le cas pour les autres mesures agri-environnementales. D'autre part la démarche PDD est basée sur des groupes d'agriculteurs qui adhèrent volontairement à cette procédure: chaque site PDD s'appuie sur l'existence de réseaux locaux d'agriculteurs déjà sensibilisés au thème de l'agriculture durable (agriculteurs biologiques ou non) ou intéressés par l'extensification des systèmes de production.

Les PDD sont explicitement orientés vers une agriculture durable, l'objectif affiché de cette démarche étant la réorientation du système de production des exploitations vers des systèmes plus durables sur les plans à la fois environnemental et économique (Ambroise et al. 1995, Ambroise et al. 1998). L'hypothèse implicite qui sous-tend cette démarche est donc que l'agriculture productiviste, très coûteuse sur le plan environnemental, l'est aussi sur le plan économique pour les exploitations mêmes.

Le succès de la démarche dans certains espaces et auprès de certaines exploitations, et son échec relatif dans d'autres espaces et vis-à-vis d'autres types d'exploitations, montre que cette hypothèse n'est que partiellement vérifiée, comme le reconnaît le bilan d'étape de cette expérience (analyse de 205 projets signés en 1996) publié par le Ministère de l'Agriculture (ANDA 1997).

En effet, parmi les exploitations ayant adhéré à cette démarche, la réorientation du système de production semble être effective (réorientation de fond du processus de production vers des systèmes économes et autonomes herbagers) pour la majeure partie (les 2/3) des exploitations situées dans:

- les régions occidentales et les régions de piémont à l'agriculture intensive (on prévoit ici de bons résultats économiques mais une baisse d'emplois agricoles),
- les régions de montagne, sèche et humide, à l'agriculture extensive (on prévoit ici une diversification importante des activités, notamment par le développement d'activités touristiques et par la pluriactivité, qui s'accompagnerait de création d'emplois).

C'est dans ces régions, et particulièrement dans les régions de montagne, que la recherche de valeur ajoutée, par une valorisation spécifique des produits (transformation et vente directe des produits, circuits courts), est la plus importante.

En revanche la réorientation de ces systèmes reste prudente (rationalisation de l'utilisation des fertilisants et des produits phytosanitaires, remaniement de certains éléments paysagers comme les haies, le patrimoine bâti) pour les exploitations de polyculture-élevage et de grande culture (on prévoit ici une baisse des revenus). Cependant ce sont là les exploitations les plus onéreuses sur le plan environnemental...

LE PAYSAGE

Associé à l'environnement dans la plupart des mesures agri-environnementales, le paysage s'en distingue par ses implications de deux natures:

- spatiale: la notion de paysage est fortement liée à son support spatial; en outre le paysage se situe à une échelle plus large que celle impliquée dans les notions d'écosystème ou d'exploitation et de parcelle. En écologie du paysage, le paysage est défini comme un agencement spatial d'écosystèmes; il s'agit donc d'un niveau d'organisation de l'environnement (Blandin & Lamotte 1985; Lefeuvre & Barnaud 1988)
- culturelle: il fait référence à des notions d'identité et d'esthétique (Sauget & Depuy 1996).

Le paysage est un concept en émergence dans le domaine de l'aménagement rural, car il reflète les demandes en provenance des principales instances influençant l'espace rural: regards urbains (le paysage rural est investi d'une recherche d'authenticité, perdue dans les grandes villes), ruraux (le paysage est le cadre de vie des habitants des petites villes), agricoles (le paysage est l'outil de travail des agriculteurs). Tous ces regards n'influencent pas les différents paysages avec la même ampleur: une typologie de l'influence de ces différentes demandes sociales sur les paysages peut être esquissée (Tableau 1); on sait, par exemple, que les régions de bocage sont peu visitées par les touristes et ne connaissent généralement qu'un tourisme de proximité (petites villes et bourgs), alors que les régions de montagne sont intéressées par des flux touristiques plus amples en provenance aussi des grands pôles urbains.

Le paysage peut être considéré, à ce titre, comme un outil de négociation entre différents acteurs sociaux et institutionnels. Sorti du débat uniquement scientifique, le paysage peut devenir un outil d'aménagement de l'espace rural, dans le contexte du rapprochement des politiques agricoles et environnementales cité plus haut.

L'objectif de cette recherche est double:

1. évaluer l'impact des PDD sur le paysage. Une telle évaluation restera limitée à la perception des acteurs et aux actions paysagères de la démarche PDD, sans aborder, dans le cadre de cette recherche, la modification des structures matérielles du paysage.

Tableau 1 - Influence des demandes sociales sur les paysages

type de paysage	regards urbains	regards ruraux	regards agricoles
paysages ouverts			
bocage			
méditerranéen			
littoral			
montagne			
villes			
...			

2. évaluer le rôle joué par le paysage dans la procédure PDD, apprécier sa valeur comme outil de négociation entre acteurs différents: agriculteurs, agents de développement au niveau local, experts nationaux.

Pour ce faire nous avons orienté nos recherches dans trois directions:

1. les actions de communication sur le paysage mises en œuvre dans la procédure PDD,
2. les actions envisagées pour traiter les problèmes paysagers émergents,
3. la valorisation du paysage, liée ou pas aux produits de l'exploitation.

Nous avons mené une enquête aux deux niveaux d'organisation principaux de la procédure PDD: le niveau national et le niveau local.

- Au niveau national, auquel nous disposons des documents et des bilans réalisés sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, nous avons interrogé trois membres de la Cellule Nationale PDD. La cellule nationale identifie un «modèle idéal» de traitement du paysage dans la démarche PDD, qui met l'accent sur le lien entre système de production des exploitations et qualité esthétique des paysages; **cependant aucune indication plus précise, par type de système de production et de problème paysager, par exemple, n'est donnée au niveau national.**

- Au niveau local nous avons voulu observer une situation jugée positive par le bilan du Ministère. Nous avons donc choisi des PDD situés dans l'Ouest, une des deux zones où les PDD ont eu le plus de succès au vu de l'ampleur de la réorientation réalisée par les exploitations.

Des systèmes d'élevage en voie d'extensification ?

Comme dans l'ensemble des régions françaises de l'Ouest l'élevage dans les régions du Val de Loire est très marqué par l'intensification fourragère et animale, qui s'appuie sur des exploitations de taille moyenne orientées vers des systèmes bovin-lait (Béranger 1995). L'intensification a eu des conséquences importantes sur l'utilisation du sol et sur les paysages qui, dans ces régions humides, est caractérisé par un maillage bocager plus ou moins serré, un agencement d'écosystèmes prairiaux et culturaux délimités par des haies. En effet, les ressources fourragères de l'exploitation étant de plus en plus basées sur le maïs fourrager, les surfaces cultivées en céréales se sont généralisées au dépens des herbages et des haies, devenues un obstacle au passage des machines pour l'irrigation et la moisson; le bocage a ainsi évolué progressivement du bocage à maillage serré, au bocage à larges mailles, à un paysage ouvert... (Cabanne 1984, Lugnbühl 1989, Cousin et al. 1991).

Dans ce contexte, l'orientation vers une agriculture durable, prônée par certains agents de développement agricole au cours des années 90, est basée sur la désintensification et sur le concept d'autonomie de l'exploitation. L'objectif est d'utiliser en priorité les ressources herbagères de l'exploitation, et de réduire les achats de fourrages, de fertilisants et de produits phytosanitaires.

Ceci implique une modification de la taille de l'exploitation (augmentation des surfaces), de l'utilisation du sol (augmentation de la surface en herbages), du système fourrager (augmentation de la part d'alimentation du troupeau dépendante des surfaces de l'exploitation), du système technique (augmentation de la saison de pâturage, soins pour la qualité des produits, transformation des produits sur place), du mode de commercialisation (passage des circuits longs conventionnels, via les coopératives et la grande distribution, aux circuits courts, via les labels et la vente directe, qui permettent de mieux valoriser une production de qualité) et de l'orientation même de la production (de troupeaux lait à troupeaux allaitants). Des tels systèmes d'élevage existent, ce sont les systèmes de montagne, qui bénéficient cependant de l'apport fourrager des surfaces collectives d'altitude, utilisées en été, et peuvent donc être basés des surfaces d'exploitation très réduites.

Dans ce nouveau contexte de désintensification les haies peuvent retrouver une utilité particulière pour l'exploitant (délimitation des surfaces en pâturage, effet sur la santé des troupeaux et la qualité des produits); le lien entre systèmes techniques des exploitations agricoles et qualité esthétique des paysages trouve ici tout son sens, et se traduit par un lien fort entre produit (viande bovine de qualité) et paysage (bocage).

La démarche de recueil des informations

Au niveau local nous avons suivi une démarche d'échantillonnage emboîté (Figure 2), qui nous a emmené à interroger des animateurs de PDD et des agriculteurs adhérant à un PDD. Parmi les PDD des régions Pays de la Loire et Centre, nous avons retenu cinq PDD caractérisés par leur diversité, bien qu'ils soient presque tous (quatre PDD) touchés par la menace de déprise agricole:

1. le PDD du Séggréen
2. le PDD de Boischaud-Sud
3. le PDD de la vallée de l'Authion
 - l'agriculture de ces trois petites régions est marquée par la prédominance de l'élevage bovin (viande et lait); on observe également la présence d'arboriculture (Séggréen), de viticulture et de maraîchage (vallée de l'Authion). Le paysage dominant est le paysage de bocage et sa disparition représente le principal problème paysager, associé à d'autres problèmes environnementaux comme la qualité de l'eau dans le Séggréen;
4. le PDD de Grande Sologne. Il s'agit d'un territoire aux potentialités touristiques liées aux activités cynégétiques, marqué par l'importance des secteurs boisés et de la mosaïque prairies-étangs; le principal problème paysager est l'enfrichement et la fermeture du paysage liés à l'abandon des prairies. Ici l'agriculture, très touchée par la déprise, est caractérisée par l'élevage bovin (viande et lait) et la polyculture et céréaliculture, mais aussi la sylviculture;
5. le PDD du Marais Poitevin, une vaste zone humide aux qualités environnementales reconnues, où l'élevage bovin (viande et lait) cède progressivement le terrain au développement de la maïsiculture et de la populiculture.

Les cinq animateurs de ces PDD ont fait l'objet d'une enquête qui a pris la forme d'un questionnaire

et d'un entretien libre. Parallèlement, dix agriculteurs du PDD Ségréen ont été interrogés à travers une enquête constituée de quatre phases: un questionnaire, un entretien libre, le commentaire de photos de paysages et un tour de ferme.

Paysage bâti et paysage non bâti **Analyse**

L'analyse des enquêtes réalisées a été guidée par les trois axes de recherche mentionnés plus haut. Dans les démarches PDD observées:

1. les actions de communication ont été basées sur des réunions, des diaporamas, des visites d'exploitation (5-6 actions par an en moyenne). Il faut observer qu'au moment de la mise en oeuvre de la procédure PDD les animateurs n'étaient pas formés sur ce thème; dans ce contexte le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) a joué un rôle important de formation aux animateurs et de conseil aux agriculteurs (chaque ferme a reçu la visite d'un membre du CAUE);

2. les actions envisagées pour traiter les problèmes paysagers émergents ont été principalement basées sur le patrimoine bâti; le patrimoine non bâti, c'est-à-dire la grande partie du paysage agraire, et qui touche au système de production des exploitations, n'a pas reçu beaucoup d'attention.

- Les actions en direction du paysage bâti ont été axées sur la séparation de la maison d'habitation et des bâtiments d'exploitation et sur la rénovation de ces derniers (la maison d'habitation étant généralement mieux mise en valeur): restauration de bâtiments, rénovation des couvertures, installation ou rénovation de bardages en bois qui remplacent progressivement les bardages en taule, plantation de haies et d'arbres de haut jet autour des bâtiments... Les actions paysagères au sein de la procédure PDD ont concerné donc principalement les abords de ferme.

- Les actions en faveur de la replantation ou du maintien des haies ont été abordées dans le cadre d'autres procédures (mesures agri-environnementales, aides européennes ou des collectivités locales) et n'ont pas été au coeur de la démarche paysagère PDD.

3. La valorisation du paysage est une démarche toujours observée dans les procédures PDD;

- elle a lieu principalement à travers un produit: la vente directe à la ferme, qui lie la vente du produit

au paysage, est présente (association de vente directe «Éleveurs du Haut-Anjou») mais secondaire, tandis que la volonté de labellisation associée à une démarche qualité est plus générale (de nombreux labels ont été recensés sur le terrain). Cependant le circuit de vente le plus utilisé pour écouler la production reste le circuit conventionnel;

- trois fermes d'accueil, une ferme pédagogique, un verger conservatoire ont été recensés dans l'échantillon d'exploitations enquêtées. La valorisation du paysage à travers le tourisme à la ferme (hébergement, restauration, accueil) semble se développer mais est tributaire du gisement touristique de la région: elle est importante pour les PDD de Sologne et du Marais Poitevin mais reste secondaire là où le tourisme est moins important, comme dans la plupart des régions de l'Ouest.

Confrontées aux deux objectifs de cette recherche, mentionnés plus haut, ces considérations semblent montrer que:

1. l'impact des PDD sur le paysage a concerné principalement les éléments bâtis, les actions paysagères prônées dans le cadre des procédures PDD ayant été restreintes aux abords de ferme.

- Il s'agit là d'actions ponctuelles, limitées dans l'espace et notamment à un espace «de vente». Celui-ci peut jouer un rôle important dans la phase de commercialisation des produits, notamment s'il y a vente directe et tourisme à la ferme: dans ce cas en effet l'image du produit et celle la ferme sont étroitement associées.

- Par contre le paysage non bâti, qui est étroitement lié au système de production de l'exploitation, et qui touche donc directement à la rentabilité de la ferme, est un aspect dans lequel les PDD se sont finalement peu engagés, aussi bien en termes de communication que d'actions préconisées. Cet aspect est resté au second plan, même lorsqu'il répond à une préoccupation des agriculteurs eux-mêmes, car associé à des problèmes d'environnement comme l'enrichissement (c'est le cas à Boischaud-Sud et en Sologne). Le choix de négliger le patrimoine non bâti interdit de traiter des problèmes environnementaux qui se développent à grande échelle et sont donc très associés à l'évolution du paysage, comme l'enrichissement et la fermeture des paysages, la dégradation de la qualité de l'eau des nappes, la fragilité sanitaire des cultures, l'érosion du sol... Nous constatons enfin

que le paysage non bâti a été abordé dans le contexte d'autres mesures (protection des haies, extensification), qui relèvent d'un autre régime d'aides, et avec lesquelles les PDD ont eu peu de liens. Les actions sur l'extensification des systèmes de production d'une part et sur le paysage d'autre part semblent avoir été déconnectées. En ce qui concerne le bocage, par exemple, les agriculteurs ont souvent évoqué les difficultés du maintien ou de la replantation des haies, liées au temps nécessaire pour effectuer non seulement les travaux propres à l'activité agricoles (irrigation, moisson), mais aussi les travaux d'entretien des haies. Mais peu d'attention semble avoir été portée dans la procédure PDD au rôle fonctionnel du bocage dans une démarche de qualité des produits.

Dans ce sens l'impact des PDD sur le paysage a donc été réduit.

2. De ce fait le rôle du paysage comme outil de négociation et lieu de concertation entre acteurs différents (agriculteurs, agents de développement au niveau local, experts nationaux) ne semble pas avoir été mis en valeur. Le paysage n'a pas émergé comme un facteur d'enracinement local et d'identité régionale, lié à la notion de «terroir».

Discussion

Dans les cinq procédures PDD observées, la valorisation de la qualité des produits à travers les labels, la vente directe, les activités touristiques, a été recherchée. Mais le lien entre la qualité des produits et la qualité du paysage reste limité à la phase de vente des produits, qui a lieu dans la ferme et à ses abords. On est donc très tenté de qualifier les exemples étudiés «d'occasion manquée» par rapport à ses potentialités. Trois éléments d'explication peuvent être avancés pour justifier ce premier bilan.

1. Le choix de centrer les actions paysagères principalement sur le paysage bâti traduit une conception du paysage influencée par les pratiques des architectes paysagistes (le rôle du CAUE dans la mise en oeuvre de ces actions locales est important) et est fréquent dans les démarches paysagères inspirées de l'architecture (voir par exemple APP 1995).

2. L'absence d'indications précises de la part de la cellule nationale, non pas en termes de paradigmes exemplaires, mais en termes de références techniques par couple «système de production - type de

problème paysager», peut expliquer l'orientation vers les éléments bâtis suivie au niveau local (comme le souligne un animateur de PDD). Par exemple: quelles sont la dimension et la configuration spatiale optimales d'un champ bordé de haies, pour quels types de systèmes d'exploitation et de milieux ? Les références techniques, dans cette «ingénierie agro-écologique», semblent toutefois faire défaut; ce manque est souvent invoqué pour expliquer les difficultés d'extension de l'agriculture durable (voir également ANDA 1997); c'est là le résultat de l'orientation «productiviste» que la recherche scientifique et technique a suivi pendant longtemps.

3. Il est difficile, et inefficace, de mettre en oeuvre des actions sur le paysage non bâti à la seule échelle de l'exploitation agricole: une échelle supra-exploitation, continue dans l'espace, répondant à une homogénéité du milieu, doit être utilisée pour aborder l'évolution du paysage agraire. Le choix de centrer la procédure PDD sur des groupes d'agriculteurs plutôt que sur l'exploitation individuelle peut être salué comme une tentative de dépassement de l'échelle ponctuelle et spatialement discontinue de l'exploitation individuelle (bien que les réseaux d'exploitations impliquées dans les PDD ne se situent pas nécessairement dans une continuité spatiale).

Bien qu'expérimentale la procédure PDD a une large portée car elle représente un banc d'essai pour la mise en place d'une agriculture durable; ses caractéristiques principales seront vraisemblablement reprises par d'autres procédures comme le Contrat Territorial d'Exploitation (Landais 1998). Les conclusions de ce travail n'ont pas l'ambition d'être étendues à la totalité du territoire national. Toutefois ces analyses suggèrent que, bien que le paysage soit l'objet d'une vaste littérature scientifique dans des domaines très variés, ses potentialités pour l'aménagement rural ne sont pas encore pleinement utilisées dans les procédures de développement agricole.

Bibliographie citée

ANDA (Association Nationale pour le Développement Agricole) (1997) *Plans de Développement durable. Premier bilan des contrats*, Ministère de l'Agriculture

AMBROISE R., BARNAUD M., VEDEL G. & LEGROS D. (1995) Agriculture durable, agriculture pour demain, *Aménagement et Nature*, 117:7-14

AMBROISE R., BARNAUD M., MANCHON O. & VEDEL G. (1998) Bilan de l'expérience des Plans de Développement Durable du point de vue de la relation agriculture-environnement, *Le Courrier de l'environnement de l'I.N.R.A.*, 34:5-20

APP (Amministrazione Provinciale di Parma) (1995) *Le unità di paesaggio. Aspetti metodologici ed esperienze applicative*, Actes du colloque tenu à Parme (Italie) le 5 juillet 1995

BÉRANGER C. (1995) L'extensification dans le développement durable de l'agriculture, *Aménagement et Nature*, 117:15-22

BLANDIN P. & LAMOTTE M. (1985) Ecologie des systèmes et aménagement: fondements théoriques et principes méthodologiques, in M. Lamotte: *Fondements rationnels de l'aménagement d'un territoire*, Masson, Paris, pp 139-162

CABANNE C. (1984) *Pays de la Loire - Centre*, Ed. Sirey, 178 p.

COUSIN S., ROYER C. & SIGAUT F. (1991) *Le guide du patrimoine rural*, La Manufacture (Besançon), 381 p.

LABORIE J.P., LANGUMIER J.F. & DE ROO P. (1985) *La politique française d'aménagement du territoire de 1950 à 1985*, La Documentation Française, Paris, 176 p.

LANDAIS E. (1998) Agriculture durable: les fondements d'un nouveau contrat social ?, *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, 33:5-22

LEFEUVRE J.C. & BARNAUD G. (1988) Ecologie du paysage: mythe ou réalité ?, *Bulletin d'Ecologie*, 19 (4):493-522

LUGINBUHL Y. (1989) Evolution des bocages et des champs ouverts, In: A. Brun, J.-M. Stéphan & J.-C. Bontron (Eds) *Le Grand Atlas de la France Rurale*, Ed. Jean-Pierre de Monza

SAUGET N. ET DEPUY M. (1996) Forêt paysanne et paysage: les agriculteurs et le visible, *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, 29:245-264

Notes

¹ Excepté une prime «d'innovation» versée à la signature du contrat qui s'élève à 20.000 F forfaitaires plus une part variable de 10.000 à 20.000 F supplémentaires (en fonction de la qualité du projet).

² Le suivi technique a été estimé à 10.000 F par exploitation, correspondant à 4 jours/technicien/année.